

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste

JOURNAL MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne. Réclames: Faits divers: On peut tirer à forfait pour les abonnements d'annonces

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. GUARIN, libraire, Grande Place; à Paris, chez M. HAVAS, LAURENT, 27, rue Notre-Dame-des-Victoires

Les abonnements et les annonces pour le JOURNAL de Roubaix sont reçus:

A TOURCOING, rue d'Haevr, 25.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Moniteur, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A ARMENTIÈRES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, 11 LE NOVEMBRE

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and 2 rows of data for 10 NOV. and 11 NOV.

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, GANNISSIÉ et C<sup>e</sup>

Cours de clôture. A terme

Table with 3 columns: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable nouv., 5 0/0, Banque de France, Banque d'Égypte, Hypothécaire de Paris, Foncier Algérien, Foncier de France, Mobilier, Générale, Union, Suez, Unifiée, Italien, Russe 1877, Landbank, Banque ottomane, Chemins espagnols, Chemins autrichiens, Lombards, Nord d'Espagne, Saragosse, Panama

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4, rue Nain.

Cours de clôture Comptant

Table with 3 columns: Fierin or 4 0/0, Italien 5 0/0, Hongrois 5 0/0, 5 0/0 Russe 77, Turc, Égypte 6 0/0, Suez, Foncier, Banque de France, Mobilier Espagnol, Panama, Ombiue, Gaz Parisien, C<sup>e</sup> Gén. Transatlantique, C<sup>e</sup> Fon. de France et d'Alg., Crédit Général Français, Orléans, Lyon, Ouest, Nord, Midi, Est

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Guyon

Bulletin du jour

La crise ministérielle est ouverte. Le ministère est démissionnaire.

M. Gambetta a été appelé par M. Grévy, et d'après le Télégraphe, tout serait terminé ce matin. C'est là le seul fait important de la journée d'hier, la séance du Sénat n'ayant offert aucun intérêt.

A qui a profité le débat sur la question tunisienne? A personne, et à la Chambre moins qu'à tout autre. M. Gambetta a d'ailleurs porté sur cette triste discussion un jugement que toute la presse ratifie quand il l'a qualifiée de « spectacle douloureux ».

Qui, comme le dit le Constitutionnel, c'est un « spectacle douloureux » que celui auquel nous avons assisté pendant quatre séances mortelles, inutilement consacrées à l'interpellation sur les affaires de Tunisie, y a personne n'eût osé supposer, en effet, que l'Assemblée élue en octobre 1877, que cette Assemblée qui avait inauguré ses travaux par l'invalidation des pouvoirs de presque tous les membres de la minorité, pût jamais se faire regretter. Et c'est cependant ce qui est arrivé, ce que toute le monde constate, depuis M. Gambetta jusqu'à M. Rochefort.

Le journal qui recut autrefois les inspirations de M. Dufaure, et qui

comme lui encore, le respect des institutions parlementaires, n'a pas osé lui-même dissimuler ses impressions. « Si les premières déclarations et les premiers votes d'une Assemblée, dit, en effet, le Parlement, peuvent fournir un indice de sa valeur et un présage de ses destinées futures, ce qui s'est passé hier au Palais-Bourbon n'autorise pas à porter un jugement très-favorable sur l'intelligence politique, l'esprit de suite et l'avenir de la Chambre nommée le 21 août. Rarement on a vu se produire au sein d'un corps parlementaire, un aussi lamentable désarroi. » Et il ajoute cette réflexion mélancolique: « qu'il n'est à désirer ni pour le pays, ni pour la considération du gouvernement parlementaire, ni pour le bon renom de nos Assemblées, que de pareilles expériences se répètent souvent. »

Nous ne voulons pas insister sur les appréciations de la Justice, qui qualifie de « vaine débauche » le verdict de mercredi, ni sur celles de la Vérité, mais il nous est impossible de ne pas constater aussi que le vote de l'ordre du jour Gambetta est loin d'éclaircir la question tunisienne.

Que signifie-t-il en effet? Innocente-t-il le cabinet? Nullement. Il ne fait, en résumé, que couvrir sa retraite et permettre à M. Gambetta de saisir le pouvoir, sans avoir sur les bras une liquidation difficile. Le passé est effacé, on n'en parlera plus; mais l'avenir est réservé. Tel est d'ailleurs le sentiment de la République française: « Ce qui était beaucoup plus intéressant, c'était de savoir et de faire savoir à notre armée, aux puissances, comme conclusion de cette discussion où tant de vues hétérogènes se sont heurtées, ce qu'on entend faire désormais à l'égard de cette question tunisienne. » Et le moniteur officiel de l'ancien président ajoute que c'est là « le sens de l'ordre du jour très-brièvement et très-nettement motivé » du député de Belleville.

M. Gambetta a-t-il du moins gagné quelque chose à se montrer, comme il l'a fait, l'homme indispensable?... Il est permis d'en douter. Est-ce qu'un véritable homme d'État n'aurait pas compris, en effet, dès le début, la nécessité de sauver aux yeux du pays le prestige de l'Assemblée sur laquelle il compte s'appuyer?

UN SPECTACLE DOULOUREUX

Ce n'est pas la presse « réactionnaire » qui a caractérisé ainsi les débats sur les affaires de Tunisie et l'attitude de la Chambre, ce n'est pas un orateur de la droite, ce n'est ni M. de Mun, ni M. de Cassagnac, ni Mgr Freppel, c'est M. Gambetta lui-même, et voici d'ailleurs comment il s'est exprimé en proposant son ordre du jour:

« Je pense qu'il est de l'intérêt commun de tous les partis dans cette enceinte que la discussion qui a eu lieu depuis quatre jours ne se termine pas par un aveu d'impuissance. (Très-bien! très-bien!) »

« Je n'ai pas jugé devoir intervenir dans ce grand débat, j'avais le ferme propos de ne point m'y mêler et je n'y étais pas provoqué; j'ai attendu patiemment à mon banc qu'une syllabe quelconque autorisât une dérogation à ce ferme propos, elle ne s'est pas produite... »

« Le fond a été jugé. Quant à moi, je n'ai pas à apporter un jugement ni sur les origines ni sur la conduite de l'expédition. »

« Il serait trop tard pour le faire, et je viens de donner mes raisons de mon abstention. Je me suis associé à ceux qui ont voté l'ordre du jour pur et simple, comme le naturel aboutissement de ce débat. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.) »

« Et le spectacle douloureux que nous donnons justifie suffisamment la justesse de ce vote. (Nouveaux applaudissements.) »

« Mais, après avoir épuisé les diverses propositions soumises à la Chambre, il me semble qu'au-dessus des critiques, des griefs, des répliques échangées ici, il y a un intérêt supérieur qui s'impose à la Chambre et qui réclame d'elle un vote de consécration et d'approbation ou un vote de regrets. »

« La France a mis sa signature au bas du traité du Bardo. (Vifs applaudissements.) Et sans entrer dans des questions personnelles, je demande que la Chambre, par un vote élargi, fixant l'opinion au dehors et au dedans, dise que les obligations qui sont contenues dans ce traité seront loyalement, consciencieusement, intégralement exécutées. (Applaudissements répétés.) »

Après M. Gambetta, voici un journal, le Siècle, qui emprunte à la situation de son directeur, M. Brisson, aujourd'hui président de la Chambre, une autorité particulière. « Il est non moins net et non moins sévère que M. Gambetta. »

Nous avions espéré qu'au début de la session quelques députés prendraient

l'initiative d'une réunion plénière où les anciens groupes républicains gouvernementaux se foudraient et se mettraient d'accord sur la ligne de conduite à suivre dans dans les diverses conjonctures qui pouvaient se produire. Il n'en a pas été ainsi et la plus triste faillite, et de l'ordre ou d'un autre, une confusion dans les annales parlementaires.

« La Chambre nouvelle avait pour devoir de conduire et de recouder un grand débat impatientement attendu par le pays et touchant aux intérêts nationaux les plus élevés. Ce débat s'est traîné misérablement pendant quatre séances, sans fin, sans méthode, sans précision, et ce n'est qu'une tardive intervention de M. Gambetta qui l'a empêché d'avorter plus misérablement encore. »

« La nation sera profondément et justement affligée du spectacle que vient de lui donner ses représentants. Pendant près de deux heures la Chambre est restée étonnée, indécise, courbant d'une idée à l'autre, impuissante à fixer ses résolutions et ne parvenant pas à élever l'intérêt patriotique au-dessus des considérations de parti et des passions personnelles qui l'agitent. Il a fallu que M. Gambetta intervint et fit comprendre à tous cette simple vérité que nous répétons ici depuis un mois: que la France ne peut fuir à sa parole et renier sa signature. Que des fautes aient été commises par le gouvernement dans la conduite de l'expédition, que ces fautes aient été aggravées par une lacune de notre organisation militaire, personne ne le conteste. »

« Mais on n'a pas voulu se contenter de signaler ces fautes, on n'a pas voulu dégrader les enseignements qui en découlaient, on s'est préoccupé de flatter des passions malsaines, on a cherché à saluer les hommes qui n'ont pas non plus de ministres qui n'avaient su ni prévoir ni surmonter les difficultés qu'ils avaient rencontrées, on a essayé de faire des traités, des concessions, des crimes. »

« En vain M. Jules Ferry a justement invoqué les délibérations et les votes de l'ancienne Chambre et du Sénat; en vain il a montré la signature de la France au bas du traité du 12 mai; en vain il a signalé le péril de l'insurrection et de la force de ce traité devant la Tunisie insurgée et l'Europe divisée. Tous ces appels au patriotisme le plus élevé et le plus prévoyant n'ont pu éclairer et fonder cette Chambre réduite à l'état de potasserie parlementaire. »

« La séance d'hier produira une douloureuse impression dans tout le pays, et le tableau de cette énorme majorité ramassée en une seconde par la parole de M. Gambetta, aura une portée plus nature à effacer cette impression. La Chambre aura à donner bien des preuves de sagesse d'esprit politiques pour chasser de la mémoire de la nation le triste spectacle qui vient de lui offrir. »

Tout en faisant nos réserves sur certaines appréciations du Siècle, nous ne pouvons qu'approuver le jugement sévère qu'il porte sur la Chambre et sur son esprit politique. Quel avenir nous est donc réservé pour que cette majorité affolée ait eu besoin, après quatre séances, après une heure de scrutin, de l'intervention d'un homme pour la sortir du « pétrin », — qu'on nous passe l'expression? En vérité c'est triste à dire, mais il faut le constater, sans M. Gambetta, le Deus ex machina, la Chambre serait peut-être encore à cette heure sans savoir ce qu'elle veut. Et dire que pendant trois ans elle est maîtresse des destinées de la France!...

L'INCIDENT DUPORTAL

L'incident relatif à M. Duportal est sur le point d'être clos.

La Vérité fait au sujet du député de Toulouse les justes réflexions qui suivent:

« On lui reprocha d'avoir, dans la solitude d'un cachot, dans les douleurs de la déportation dans une citadelle d'Afrique, d'avoir failli, sous le coup d'une comparaison devant un conseil de guerre dont la sentence devait être la peine de mort, c'est-à-dire, dans des circonstances où les plus braves ne savent pas toujours ce qu'ils ont fait, et à cette heure cruelle leur fallait songer à une femme qui va être veuve et à des enfants qui vont être orphelins. »

Ceux qui lui faisaient ce reproche sont ceux-là mêmes, auxquels l'opposition sous l'empire n'a jamais rien coûté, et qui savent, au danger de péni, se tenir prudemment loin du danger.

Aux vertus et à l'héroïsme qu'on exige des intrançaisables, il n'est guère d'opportunistes qui pourraient être.

Il nous paraît impossible que l'extrême gauche n'inscrive pas d'elle-même, parmi ses membres, le nom de l'ancien rédacteur en chef de l'Emancipation.

LA PRISE DE KAIROUAN

Bien que les principaux faits de l'occupation de Kairouan soient déjà connus, nous croyons cependant intéressant de publier la relation détaillée que nous envoie notre correspondant qui accompagnait la colonne du général Etienne et qui est en ce moment encore dans la ville sainte, au sein des troupes européennes.

On verra que si nos troupes n'ont pas rencontré de résistance autour de Kairouan, c'est le mort d'Alî-Amar, tué par nos soldats, qui seuls en ont causé.

Camp de Kairouan, 23 octobre. La colonne du général Etienne, déviée vers le nord de 7<sup>e</sup> brigade de renfort, occupe Soussa depuis le 10 septembre dernier. Depuis cette époque elle s'est organisée dans cette ville, et s'est mandée par le colonel Lanes, avait pour mission de soumettre et d'occuper le Sahel; l'autre commandée par le colonel Boudin, devait assurer la marche convergente des divisions Logerot et Fergomol sur Kairouan, et leur y amener un convoi de ravitaillement.

Le jeudi 20, le colonel Lanes quitta Soussa avec sa colonne et alla établir son camp à 7 kilomètres de cette ville près du petit village de Kalaa-Srira, afin de protéger le départ de la colonne Moulin qui, le lendemain 21, allait camper à l'Oued-Laya, à quinze kilomètres de Soussa.

Le 21, le camp de Kalaa-Srira fut subitement attaqué par 600 cavaliers. Leur chef fut monté sur une superbe étalon noir, le plus beau, dit-on, de tout le Sahel. Il fit faire à ses cavaliers une charge si vigoureuse qu'il parvint jusqu'au camp français, et tua dans sa tente, d'un coup de fusil, le capitaine de génie Travers.

Mais cette brillante charge n'en fut pas moins repoussée; deux escadrons du 6<sup>e</sup> hussards chargèrent à leur tour, tandis qu'un peloton de ce même régiment combattait à pied, et exécutait des feux de salve sur les cavaliers arabes. Le cheval du chef indigne fut tué et lui-même fut atteint et succomba aussitôt.

Son cadavre fut enlevé par ses cavaliers qui, dès ce moment, se retirèrent sur Kairouan en faisant le vide complet autour de nos colonnes. On apprit deux jours après que ce chef arabe était Alî-ben-Amar, le grand caïd de toutes les tribus S'lass. Cet événement, jetant la désorganisation parmi les insurgés, devait avoir pour conséquence de nous lever toute idée de résistance devant Kairouan, et de les décider à se rejeter dans le Sud.

La colonne Moulin fit séjour sur les bords de l'Oued-Laya les 23 et 24 octobre. Ce dernier jour, le colonel Lanes quitta ses campements de Kalaa Srira et vint la rejoindre. Le 25, nous partîmes de l'Oued-Laya au nombre de 3,300 hommes dont 2,500 combattants seulement, marchant en carré Bugeaud; nous nous dirigeâmes sur Kairouan, tandis que 2,000 hommes environ demeuraient en réserve à l'Oued-Laya.

La composition de cette petite colonne, qui eut l'honneur d'entrer la première dans Kairouan: Général Etienne, commandant en chef; Colonel Mieulet, chef d'état-major; MM. Canton, aide de camp, Renaud, interprète, Etienne, médecin.

Colonel Moulin, commandant les troupes; Walowski, officier d'ordonnance. Vous savez déjà par le télégraphe que le général Etienne a provisoirement établi son camp à Kairouan, et que le Sidi-el-Hadi, sans avoir aperçu que qui vive sur notre route.

Enfin, le 26, à onze heures du matin, nous arrivons à 45 kilomètres de Kairouan. Le colonel Moulin prit alors le commandement des troupes, et fut de 6 hussards, leur fit faire des reconnaissances autour de la ville, et, après avoir constaté l'absence de l'ennemi, mit un peloton de hussards devant chacune des douze mosquées fermées.

Tandis que le drapeau blanc était hissé en même temps sur le haut du minaret de la grande mosquée et à la kasbah, et que les habitants de la ville, aussi inquiets que curieux, nous saluèrent par leurs coups de fusil, nous allions frapper à la porte principale de Kairouan.

Le gouverneur tunisien, le général Si-M'Rabet qui, en menageant la chèvre et le chou, depuis l'insurrection, a su maintenir dans la ville sainte un pseudo-garde de quelques soldats tunisiens, fit ouvrir la porte et vint bientôt à notre rencontre. Amusé par le colonel Moulin auprès du général Etienne, il nous fit entrer dans la ville sainte au nom d'Alî-ben-Nafî, l'un des principaux lieutenants du Kalîfe-Othman. Elle fut, dès le principe, un centre d'autorité religieuse et militaire d'où les nouveaux conquérants du pays maintenaient dans l'obéissance et dans la foi musulmane les populations Berbères récemment converties à l'islamisme.

L'histoire de Kairouan est remplie des péripéties sanglantes qui agitent de tout temps le mont et les vallées, mais elle est marquée de nos jours, par la prise de Kairouan, et par la conquête de la Tunisie.

Les commencements de Kairouan furent brillants; elle jeta même un feu d'artifice sur les autres villes de la régence, que par les carnaves de puissantes tribus S'lass qui forment le noyau le plus sérieux de l'insurrection tunisienne.

Les riches S'lass habitent Kairouan, au nombre d'environ 5,000. D'abord, après la mort d'Alî-ben-Amar à l'attaque de notre camp de Kalaa Srira, ils allèrent recevoir le cadavre de leur chef avec toutes sortes d'honneurs, et lui firent de belles funérailles.

Le gouverneur Si-M'Rabet et les 15,000 Maures qui habitent aussi la ville sainte, craignant sans doute nos représailles, voulurent s'opposer à l'entrée des contingents insurgés; mais ils furent vite déçus devant les S'lass, qui imposèrent aux Maures une forte contribution et allèrent même jusqu'à piller un certain nombre de leurs maisons.

Après quoi, S'lass nomades et S'lass sédentaires quittèrent tous la ville le 23, veille de notre entrée et se retirèrent dans la direction du sud, avec leurs familles, leurs troupeaux et tout ce qu'ils pouvaient emporter.

Malgré leur apparente soumission, nous aurions tort de nous appuyer sur les Maures de Kairouan. L'arabisme de fanatisme religieux qui les entoure ne les empêche pas d'être les plus dépravés et les plus avides des musulmans. Leur dévouement individuel et leur dévouement, comme propriétaires d'immeubles à Kairouan, de nous voir enlever leurs biens, ont pu, seules, les empêcher de prendre les armes contre nous. Ils forment avec les S'lass, gens pour la plupart nomades, et tous guerriers, un contingent très notable: la différence est encore plus sensible, si nous les comparons aux fiers berbères de nos tribus algériennes.

Enfin, il épuisaient d'autant plus vite, pendant leur oisive jeunesse, le coup de des félicités orientales qu'ils se croient assurés, par leur inhumain dans la ville sainte, de retrouver dans le paradis promis par leur prophète les mêmes joies devenues, ces joies, inépuisables.

Tout autour de Kairouan se dressent des quantités incroyables de tombeaux de personnages réputés plus ou moins saints et dont quelques-uns datent même de douze siècles. Ils sont entremêlés de nombreuses zaouias (écoles de marabouts) dont la plus célèbre et la plus importante encore est celle de Si-Amar-el-Abeda.

Quant à la grande mosquée de Sidi-Okba, monument remarquable dont il me faudra vous parler et aux nombreux autres édifices religieux, ils donnent à Kairouan un cachet imposant et d'un pittoresque d'autant plus séduisant, que, malgré de toutes les capitales de l'islam, cette ville sainte a su éviter, pendant douze siècles, toute visite d'un chrétien ou d'un israélite.

C'est en avant de la grande mosquée que le général Etienne a provisoirement établi son camp; devant, la division Logerot et la division Fergomol nous rejoindront; nous entourerons ainsi la ville d'un cercle de fer bien inutile. Le gouvernement français a cru devoir s'offrir la virginité de Kairouan: c'est un luxe qui ne pourra certes pas refaire la sienne devant la Chambre ni devant le pays! Au point où l'on en est arrivé, il faut absolument parvenir à atteindre les douze siècles, sous peine de leurs tribus nomades ou sédentaires. Nous devons au plus vite sortir du dilemme ou nous sommes enfermés; ou bien nous en aller maintenant de Tunisie, et alors assister aux massacres des Européens et à la ruine de tous les intérêts cosmopolites, catastrophes dont l'Europe nous demanderait avec raison un compte sévère; ou bien, et c'est là notre issue, rester en force et parvenir à dompter les tribus.

SENAT

(de notre correspondant particulier)

Séance du 10 novembre 1881

PRÉSIDENT DU M. LÉON SAY.

A deux heures le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dit avoir reçu de M. le président de la Chambre un rapport de M. lui annonçant que cette assemblée est définitivement et légalement constituée.

Sur l'ordre du jour du Sénat appelé l'élection d'un membre de la commission de contrôle de circulation monétaire en remplacement de M. Garnier, décédé.

M. THIRIAUX de BORT est élu par 123 voix contre 33, données à M. VIEILLARD MILBON, 17 M. DE PARIS et 2 à M. FOURNIER.

Sur la proposition de M. DEMOLE, le Sénat décide qu'un sénateur inamovible sera élu samedi, en remplacement de M. FOUCAUD.

M. le PRÉSIDENT demande au Sénat de fixer la date de sa prochaine réunion.

(A gauche) jeudi.

M. de GAVARDE regrette que les ministres ne soient pas présents, comme ce serait leur devoir.

L'orateur ajoute qu'il a prévenu M. le Ministre de l'intérieur qu'il avait une question à lui adresser, relativement au prochain recensement de la population et demande que la prochaine séance ait lieu après-demain.

M. le président met aux voix la date la plus éloignée qui ait été demandée.

Le Sénat consulte, fixe à jeudi le jour de sa prochaine séance, mais M. de LABRUYE fait observer que plusieurs membres de la droite n'ont pas compris le vote et que l'absence du Sénat dans les circonstances actuelles serait d'un effet déplorable; il demande que la prochaine réunion ait lieu mardi.

Le Sénat par 143 voix contre 117 adopte ce jour.

La séance est levée.

Bulletin économique

Les tarifs des nouveaux traités

Nous venons de parcourir les documents distribués à la Chambre des députés, au sujet du traité de commerce franco-belge et du traité de commerce franco-italien. Nous allons faire connaître les points principaux de ces traités, que nous avons examinés à la hâte et sur lesquels nous aurons de fréquentes occasions de revenir.

Au point de vue agricole, il est à remarquer que beaucoup de produits, qui devaient pas figurer dans les traités de commerce, y ont été inscrits. C'est ainsi que l'exemption est accordée, en vertu des traités, aux laines, aux matières premières en général, alors que l'agriculture avait demandé que ces produits fussent tenus en dehors des traités. Pour les vins, le droit du tarif général nouveau était de 4 fr. 50 l'hectolitre. L'ancien tarif conventionnel avait 3 fr. 50. On a fait à l'Italie une concession, non seulement sur le tarif général, mais encore sur le tarif conventionnel et le droit est ramené à 3 fr. l'hectolitre, au moment même où l'Italie et l'Espagne, qui aura le même traitement, nous envoient plus de vins que nous n'en exportons. C'est là une solution des plus regrettables pour nos cultivateurs. On avait inscrit sur les oufs un droit de 10 fr. les 100 kilos dans le tarif général. L'exemption est prononcée dans les traités de commerce. Le droit de 13 fr. du tarif général est supprimé et celui de 15 fr. sur les beurres salés est ramené à 2 fr., au lieu de 2 fr. 60, chiffre du tarif conventionnel actuel. Cela ne compensera même pas la taxe intérieure sur le sel. Le droit sur les volailles, qui est de 20 fr. dans le tarif général, est entièrement supprimé.

On a également fait des concessions à l'Italie sur les fruits. Par tous ces motifs, nous croyons que nos populations agricoles n'accueilleront pas avec faveur les nouveaux traités avec la Belgique et l'Italie.

Passons maintenant aux produits fabriqués. Le droit sur la fonte est ramené à 1 fr. 30 au lieu de 2 fr., chiffre du tarif général; celui sur le fer en barres est abaissé de 6 fr. à 5 fr.; le droit du tarif général de 6 fr. sur les rails d'acier est maintenu, au lieu de 9 fr., chiffre de l'ancien tarif conventionnel.

La combinaison adoptée pour les fils de lin est des plus défavorables. Dans le tarif conventionnel actuel, jusqu'à n° 6,000 mètres, les fils avaient 15 fr.; on leur attribue 13 fr., jusqu'à n° 2,000 mètres, et de 14 fr. 50 du 2,000 mètres à 5,000 mètres. Ces taxes sont inférieures au tarif conventionnel actuel. A partir du 7,000 mètres, on avait 10 fr. dans le tarif conventionnel. Le n° 72,000 mètres n'aura plus que 75 fr., et ce n'est pas à partir du 80,000 mètres qu'on aura 110 fr. Dans l'exposé des motifs, on prétend qu'on s'est attaché à ne réduire le tarif général, voté par les Chambres, que de 24 0/0. On fait disparaître cependant dans le tarif franco-belge, la classe 80,000 à 100,000 mètres, qui avait 149 fr.; et la classe de 100,000 mètres et au-dessus, qui avait 200 fr.

Ces deux classes n'en forment plus qu'une à 100 fr., si bien que la réduction est non pas de 24 0/0, mais de 50 0/0 pour la classe 100,000 mètres et au-dessus. Les filatures de lin et de chanvre ne peuvent manquer de formuler des protestations contre le nouvel état de choses.

Pour les tissus de lin écriu, on n'a pas conservé les classifications du tarif général voté par les Chambres, et en a repris, sauf en ce qui concerne les 5 filés, moins, les classes et les droits de l'ancien tarif conventionnel. Les quelques avantages qu'on avait accordés au tissage disparaissent.

Dans le tarif général, la toile écrie avait 30 fr.; elle n'a plus que 15 fr. dans le tarif conventionnel; au lieu de la réduction de 24 0/0, on a une réduction de 100 0/0. Pour les toiles damassées de plus de 25 fils sur 5 millimètres carrés, le droit de 330 fr. du tarif général est ramené à 345 fr., soit 53 fr. de plus que la réduction de 24 0/0.

Les fils et tissus de jute sont ramenés au taux du tarif conventionnel actuel, malgré les vives instances des représentants de cette industrie.

Il en est de même pour les fils de coton. Les droits du tarif franco-belge sont les mêmes que ceux du tarif conventionnel actuel, en attendant qu'on les réduise dans le traité anglais, parce que les Anglais ne veulent pas admettre le maintien du statu quo, qui nous a cependant été si fatal.

Pour les retors écries, le tarif général fixe le droit à celui de fil simple augmenté de 30 0/0. Dans le tarif belge, l'augmentation n'est que de 20 0/0, en sorte qu'au lieu de démajorer d'un quart on a démajoré d'un tiers.

Le tarif général adopté par les Chambres pour les tissus de coton a été inversé de fond en comble, en attendant qu'il le soit plus complètement encore dans le traité franco-anglais. Nous croyons utile de reproduire le tarif franco-belge pour les tissus de coton écriu.

Tissus de coton pur, unis, croisés et cotés, présentant en chaîne et en trame dans l'espace de 5 millimètres carrés, pesant:

Table with 2 columns: 11 kilos, 7 à 11 kilos, 5 à 7 kilos, 3 à 5 kilos, Moins de 3 kilos

La première classe des tissus, pesant 11 kilos et plus aux 100 mètres carrés, conserve jusqu'aux 30 fils et moins le droit de 50 fr., qu'elle avait dans le tarif conventionnel. Le droit est donc de 50 fr. à 72 fr. pour les 31 à 35 fils; mais, à partir du 36 fils, le droit, qui était de 80 fr., est abaissé à 72 fr., ce qui sera très-préjudiciable à une grande partie de notre fabrication.

Dans la classe des 7 à 11 kilos, les droits conventionnels de 60 et 100 fr. sont maintenus pour les 35 fils et moins et les 36 à 43 fils; mais, sur les 44 fils et plus, le droit de 200 fr. est abaissé à 180 fr. Dans la classe des 5 à 7 kilos, les droits conventionnels de 80 fr. pour le 27 fils et moins et de 190 fr. pour les 36 à 43 fils sont maintenus, mais le droit de 120 fr.,